Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260605-DCM_2026_035-DE

Côtes d'Armor

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT – HERVÉ

SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Hervé se sont réunis à la mairie – 5 rue des manoirs à Saint-Hervé, sous la présidence de M. Le Maire, Damien DEFFONTAINES, convoqués le vingt-neuf mai deux milles vingt-six, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Étaient présents : M DEFFONTAINES Damien, Mme VERGNES Régine, M. LE HELLEY Michel, Mme LELONG Sylviane, Mme MORIN Annick, Mme GALERNE Catherine, M. LECANT Emmanuel.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient absents, excusés : Mme Rozenn DORMOIS, Xavier QUENAULT donnant pouvoir à Michel LE HELLEY, Xavier ROBIC donnant pouvoir à Emmanuel LECANT, Teddy HIBON donnant pouvoir à Damien DEFFONTAINES.

Mme Régine VERGNES été désigné comme secrétaire de séance.

N° d'acte : DCM-2026-035	DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LE CONGRES DEPARTEMENTAL DES SAPEURS-POMPIERS

Le Maire fait part d'une demande de soutien financier pour l'organisation du congrès départemental des sapeurs-pompiers d'Uzel. (Lecture du courrier).
M Le Maire propose un montant de 1 000€ pour se soutien exceptionnel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ dans le cadre du congrès départemental des sapeurs-pompiers d'Uzel, et autorise Monsieur Le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212203004-20260605-DCM_2026_035-DE

Pour extrait conforme,

Fait et délibéré les lieux, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur Le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à SAINT-HERVE, le 12/06/2026

Mme Régine VERGNES,
Secrétaire de séance,



M. Damien DEFFONTAINES
Maire,

